

Bibliothèque cantonale, Sion

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques N° 11584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.75 par semestre pour la Suisse et fr. 2.7 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Stranger
La ligne ou son espace . 0.10 0.30 0.80
Réclame 0.40

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'Administration du Journal“ Sion.

A LOUER

un bel appartement ensoleillé, à Sion. S'adresser au bureau du Journal.

A vendre

1 costume bleu marin taille moyenne, 1 jupe blanche mouslinée laine, 1 complet pour jeune homme, 6 faux-cols toile N° 42, 1 paire patin, 1 zither. S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

On demande un apprenti

maréchal

S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

Coffres-Forts VULCAIN

garantis avec enveloppes extérieures coudées d'une seule pièce sans joints; serrures perfectionnées avec combinaisons pr banques, commerçants, administrations, etc. Demandez catalogue avec prix. H. SALVISBERG Genève 8 rue des Voisins. Tél. 20-80

FROMAGE! GRAISSE à CUIRE!
Fromage gras par kg. 2.50-2.70
1/4 gras par kg. 1.80-2.20
Maigre 1.50-1.70
Graisse à cuire par kg. 3.10-3.30
Expéditions par colis de 5 kilos contre remboursement.
S'adresser à fr. 1.— par pièce
Expédition, A. FREY, Unterageri (Zug)

LA **Clinique des Poupées**
Place de la Palud, No 1
LAUSANNE
répare tout Poupées et Jouets

Fromages 1ère qualité
par colis postaux de 5, 10, 15 kg.
Emmenthal vieux Fr. 2.60 le kg.
à pâte molle 2.40, 2.20, 2.-, 1.80 „
à raper 2 ans 3.40 le kg
3/4 gras 2.60 „
Salami de Milan 5.20 „
Mortadella 4.40 „
Th. Fuchs, expéditeur de fromages, Thalwil (Zurich)

Chéparine

Produit antinévralgique-antimigraine
Guérison rapide, sûre et sans danger, de: Migraine, Névralgie, Grippe, Rhumatisme, Maux de Dents, Douleurs, etc. N'a pas d'effets nuisibles sur l'estomac, le cœur ni la peau, ce qui est souvent le cas après l'emploi d'autres analgésiques; pas de dépression.
En vente dans toutes les pharmacies la boîte de 10 poudres à fr. 2.25 la boîte de 6 cachets à fr. 1.50

INSTITUT SARINIA

FRIBOURG (Suisse)
Préparation rapide aux examens à la maturité fédérale au Polytechnicum dep. 1 à 4 semestres, sur postes, chemins de fer, douanes suisses dep. 3 mois à 1 année.
S'adr. Dr. H. Barone

Boucherie R. Perrin

Rue Centrale, MORGES Téléphone 140
Expédie contre remboursement: beau bouilli bœuf à fr. 1.25 la livre roté bœuf „ 1.50 „ tétines fumées „ -75 „

Transports funèbres pour tous pays

A. GERVAZ
rue de l'ancien moulin, 21 Montreux
Incendiations — Exhumations
Téléph. 691. Adr. télég.: Gervaz Montreux

Pour cause de santé,

à remettre

pour de suite ou date à convenir joli petit

Magasin de Modes

au centre de la ville de Sion.
Bonnes et nombreuses clientèles assurées.
Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

CORDONNIER

Ressemelages prompts et soignés et toutes réparations
Se recommande

Jules BUFFAT
MAISON ZONI — SION — PLACE DU MIDI

Blanchissage et repassage

des Faux-cols

à la machine
Lavage et Glaçage à neuf
Cols 10 cts. - Manchettes 15 cts.

Mme Leyat
Rue de Conthey — SION — Maison Martin

Partout où l'on vend des calendriers, demander aussi!

Almanach du Valais

(Paraissant à Sion, depuis 1901)
Vente au détail 50 Centimes
Un colis de 20 ex. revient à Fr. 7.70 Port compris pour la Suisse.
" 40 " 15.30

Widmann & Cie

FABRIQUE DE MEUBLES
(près de l'église protest.) SION (près de l'église protest.)

Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas restaurants, etc.
Grand choix de mobilier de chambre à coucher salon, chambre à manger.
Glaces, tapis, rideaux, chaises de Vienne coutil, orin animal et végétal.
Marchandise de choix Prix avantageux

Avis aux Agriculteurs

Envoyez 2.- fr. en timbres post., à la Halle aux cuirs paires lacets en peau d'une solidité garantie.
Encore quelques mille porte-monnaie tout cuir, sans couture, moyenne grandeur, en noir jaune, rouge ou vert. à fr. 1.20.
HALLE AUX CUIRS D'YVERDON

J'OFFRE

pour consommation en Suisse, depuis 10 kilos:
Lard de poitrine „Armours“ salé le kg. fr. 3.37
fumé „ 36.0
Graisse de coco Vitalina (prix du jour) le kg. fr. 0.75
Graisse de Porc „Moris“ le kg. fr. 3.40 Savons en morceau 60% „ 1.60
Graisse à cuire marque S.M. „ 3.40 Savon mou par 35-50 kg. „ 0.70
Café moulu Ire qualité „ 3.- Poudre de savon, le paquet „ 0.50
Pâtes du Tessin Ire qual. „ 0.95 Huile de table Ire qual. le litre fr. 2.80
Noisettes „ 3.50 d'Olive „ 3.80
Chataignes „ 0.60 Vinaigre „ 0.60

R. M. KRAMER, herboriste

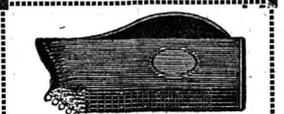
Avenue Bellevue 3, - VEVEY - Plan-dessus

Traitement de toutes les maladies par les plantes
Analyses d'urines

ARBRES FRUITIERS A COUTEAU ET A CIBRE

Arbres forestiers et d'ornement, Rosiers, Arbustes Plantes vivaces
Catalogue gratis

Exposition nationale 1914: Prix d'honneur et premier prix
Pépinières de Cressy: H. Hertzschuch, Onex, (Genève)



INSTRUMENTS DE MUSIQUE

EN TOUS GENRES
CHOIX UNIQUE. GARANTIE
VENTE A TERME
DEMANDEZ LE CATALOGUE
Hug & Cie
BALE 20
— MAISON FONDÉE EN 1807 —

MALADIES DE LA PEAU

et des VOIES URINAIRES
Docteur J. A. Thermas reçoit tous les jours de 11/2 à 3 h., sauf le mardi et le samedi.
Mardi et samedi de 10 à 12 h.
24, rue de Candolle, téléphone 63.40. Genève.

ROYAL

Mélange anglais
est sans doute le meilleur!
Demandez-le dans les bons magasins
William Esterhaus à Clarens (Vaud)
Modèle 1916
Seul concessionnaire pr la Suisse et la Haute-Savoie
MAISON SUISSE

Pour „Volz“

à cuire le pain
Rue de Simplon 1
RENNES (Vaud)
Modèle 1916
reste toujours le préféré de tout autre système.
Médailles d'argent.
Prix courant gratis et franco

Chacun sait

que je paie
or et argent
platine, monnaies, brillants, perles, vieux dentiers les plus hauts prix
Règlement par retour du courrier
D. Steinlauf, Zurich, Stambachstrasse 30, Acheteur et fondeur autorisé.



Machines à coudre

marque LA COLOMBE de fabrication Suisse, marche facile et silencieuse, meuble élégant et très solide. — Famille à mains 75.-
Vibrantes cousant en avant et en arrière, avec coffret luxe fr. 95.-
Famille à pieds dep. fr. 130.-
Centrales très bas prix.
Catalogue gratis et franco. Mécaniciens spécialistes pr la réparation de tous systèmes.
Ls. ISCHY, fabricant, PAYERNE

PLUS DE MAUX DE DENTS

Première invention après 6 ans d'études. Très facile à s'en servir, et guérison immédiate.
Dose pour au moins 20 cas, fr. 1.50
Expédition contre remboursement. Indiquer le journal.
Office Représentation, Magliano, Tessin

Une offre qui ne reviendra plus

TIRAGE 22 DECEMBRE

irrévoc. fixé par les autorités
LOTÉRIE DU THEATRE DE SURSEE (Suisse)

Prix du billet, Fr. 1.—
Offre exceptionnelle
6 billets pr. Fr. 5.—
13 billets pr Fr. 10.—
valable pour peu de temps seulement!
Seuls concessionnaires:
BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS
Peyer & Bachmann, Genève, 20, rue du Mont Blanc (près de la poste)

Elégante montre de poche avec magnifique chaîne fortement dorée

Fr. 8.35 seulement — 5 ans de garantie

J'expédie, dans un but de réclame, à tout lecteur du „Journal et Feuille d'Avis du Valais“ ma montre de poche suisse 186, avec belle chaîne fortement dorée pour le prix de Fr. 8.35 (port en sus). La montre est doublée argent, un couvercle intérieur et un excellent mouvement remontoir pour lequel je donne une garantie écrite de 5 ans. Si la montre ne convient pas, je rends l'argent. Une offre de ce genre n'a encore jamais été faite. C'est par milliers que je reçois les commandes et les lettres de remerciements. 2 montres Fr. 16.—. Si la marchandise ne convient pas, l'argent est rendu dans les 8 jours.
Maison d'expédition de montres STIFFLER, Kreuzlingen, Wiesenstrasse 113.

Avis aux Chasseurs

Encouragez vous de tuer de beaux renards, la Halle aux cuirs d'Yverdon payera de beaux prix pour la belle peau de saison. ACHAT de sauvagine, cuirs et peaux de toutes sortes.
et HALLE AUX CUIRS D'YVERDON

GRANDE ECONOMIE

est procurée à celui qui se sert du rasoir de sûreté, massif, argenté avec 12 tranchants à la Gillette dans un étui élégant (voir le cliché) pour fr. 6.55 seulement. Trousseau complet composé d'un appareil avec 12 tranchants, pinceau première qualité, boîte en nikel pour savon, glace dans un étui élégant, pr fr. 9.65 seulement. Si l'appareil ne convient pas, il peut être retourné.
A. FREY, Fabricant, Bleichenbach, Berne, 4

AMEUBLEMENTS

MAISON FISCHER

E. WESPY, SUCCESEUR, SION

TAPISSERIE
DECORATIONS
LITERIE
SALONS & CHAMBRES A COUCHER RICHES ET ORDINAIRES
INSTALLATIONS COMPLETES POUR HOTELS
KAPOK POUR COUSSINS
TRAVAIL SOIGNÉ
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

GRAND ENTREPO
Rue des Portes Neuves, Maison Fasanino



PRODUITS „MURATORIA“

(Brevetés)
IMPERMÉABILISE TOUT
Bâches - Vêtements en toutes toiles - Travaux pr Bâtiments
VEVEY
Angle rues du Clos et des Deux-Temples
PRODUIT „URANIA“
Graisse pour Chaussures En vente partout
Voulez-vous être bien servis pour vos commandes? Recommandez-vous du „Journal et Feuille d'Avis du Valais“.

POILS superflus

Mon produit „Rapidenth“ est le seul qui a fait ses preuves dans le monde, il enlève instantanément à jamais les poils



avec la racine sans douleur et sans irritation de la peau. Par l'application de mon „Rapidenth“, les papilles (organes générateurs) s'affaiblissent jusqu'à leur destruction complète de sorte que le poil ne peut plus repousser. De beaucoup supérieur à l'Electrolyse, qui est coûteuse, douloureuse, laisse des cicatrices très laides.
Prix, Fr. 9.—; la moitié, Fr. 5.—
Envoi discret contre remboursement ou timbres-poste.
M^{me} V. A. SCHREDER-SCHENKE, Zurich 67, rue de la Gare, 73

Goître

Onguent contre le goître de

Wilhelmine Fehr-Stolz, Hérisau
Une carte suffit. Téléph. 337.

Savon au Lait de Lis

Par l'emploi journalier du véritable Savon au Lait de Lis Bergmann (Marque: Deux mineurs) on obtient la peau pure et saine, le teint éblouissant. Nous recommandons spécialement notre

Crème au Lait de Lis „DADA“

aux personnes de peau délicate à 90ct.
Pharm. Henri Allet Sion
V. Pitteloud „
Xavier Zimmermann „
Coiffeuse: Joseph Erné „
Coiff: Mad. C. Ebner-Frasseren „
Coiffeur: Ch. Ganter „
E. Furter „
J. Reichenberger „
G. de Quay, Sion „
Pharm. Moe Lovoy, Martigny
Coiffeur Ch. & Sieh. nihal St-Maurice P. de Chastonnay, Sierre
Coiffeur Alois Heim
Pharm. Ed. Burlet Brigue

SOUFFREZ-VOUS ???

de l'estomac, névralgies, douleurs etc.

PASTILLE JEANNE D'ARC

Prenez tous les jours au moins une
C'est la santé pr tous, et le meilleur dépuratif du sang, du foie et des reins.

Mme DUPASQUIER-BRON

SAGE-FEMME DIPLOMÉE
Reçoit des Pensionnaires en tout temps
CONSULTATION - DISCRETION
Genève - 2, Place du Port, 2 - Genève
N° des Trams: 1, 2 et 5 Téléphone 42-16

Sein opulent

Je communique gratuitement à toute dame comment j'ai obtenu un sein opulent et une belle taille contre 20 Cts en timbre-poste. S'adresser à Mme Felcht, Limmat, quai 26, Zurich.

Goitre et des Glandes

écritez à la Pharmacie du Jura Dr. A. Böhler & Co., à Bienne, qui vous enverra franco contre remboursement de fr. 3.50, le véritable Struman, qui est reconnu comme étant le remède le plus efficace et le moins coûteux. Nombreuses attestations. Succès garanti, même dans les cas les plus opiniâtres.

SAGE-FEMME DIPLOMÉE

Mme Margot, Genève
23, Rue du Rhône, 23
Prend pensionnaires à toute époque
Consultations.
Man spricht Deutsch Tél. 60.65

Retards

règles douloureuses, pertes blanches disparaissent avec le dépuratif de Rotlier, herboristes à Genthod. Genève. Prix 4 fr. 50.

Grand Conseil

Séance de jeudi 23 novembre

Présidence de M. L. Rey

Mise sous régime de la commune de Täsch

MM. Raoul de Riedmatten et Dr. Clausen rapportent sur le décret mettant sous régime partielle la commune de Täsch. Ce décret prévoit l'intervention financière de l'Etat pour le paiement des intérêts et de l'amortissement de la dette communale. La commune devra rembourser dans le délai de 50 ans les avances faites par le gouvernement.

Le décret est adopté d'urgence en deux débats.

Motion Dallevés concernant les affaires fédérales

Il y a un an, nous demandions ici s'il ne se trouverait pas un député au Grand Conseil valaisan pour proposer que chaque année le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur les affaires fédérales, comme cela se pratique dans les cantons de Vaud et à Genève.

Ce député s'est trouvé en la personne de M. Etienne Dallevés de Sion, qui, avec 10 autres députés, a présenté une motion dans ce sens.

M. Dallevés développe sa motion. Si le rapport sur les affaires fédérales est une innovation pour notre canton, il n'en est pas de même ailleurs; ainsi dans le canton de Vaud ce rapport est présenté depuis de longues années. Genève et d'autres cantons l'ont adopté. Le but des motionnaires est de maintenir en contact plus intime l'assemblée législative cantonale avec les manifestations de la vie publique en Suisse. L'extension des compétences fédérales et le rôle de plus en plus effacé des parlements cantonaux justifient l'introduction de ce système. La législation fédérale intéresse toujours davantage les citoyens; il est naturel que leurs mandataires soient tenus au courant de ce qui se passe.

M. Dallevés cite en exemple la loi sur les forces hydrauliques qui atteint particulièrement le Valais. Il est nécessaire que les pouvoirs publics cantonaux soient tenus au courant autrement que par des articles de journaux qui sont souvent tendancieux. La motion n'a aucun caractère agressif et n'exprime aucune méfiance. Elle invite simplement le Conseil d'Etat à examiner si, dans les circonstances actuelles, le Conseil d'Etat ne devrait pas présenter une fois par an au Grand Conseil un rapport sur les affaires fédérales.

M. Burgener, président du Conseil d'Etat, dans un discours excellent de forme et de fond, répond aux motionnaires: Le Conseil d'Etat a délibéré sur la motion et a décidé de la prendre en considération en ce sens qu'elle lui soit simplement renvoyée pour étude et rapport. Les objections ne manquent pas au mode de procéder préconisé. Vaud et Genève sont les seuls cantons qui l'ont adopté. Genève vient de l'introduire par une loi datant de 15 jours; on ne peut donc se baser sur l'expérience faite; dans le canton de Vaud, le gouvernement n'éprouve qu'une satisfaction relative d'être investi de cette très délicate mission. Les rapports sur les affaires fédérales ne peuvent tout dire et ont forcément quelque chose de décousu. Il serait inexact d'ailleurs de dire qu'en Valais on n'a rien fait jusqu'ici. Chaque année le rapport de gestion contient l'énumération des actes législatifs fédéraux sans les commenter, il est vrai. Plus d'un écueil nous attendraient à travers la forêt touffue de la législation fédérale. Des rapports sans conclusion et sans sanction seraient une œuvre inutile. Une discussion publique aboutirait à des critiques des actes des autorités fédérales et à une tension qui s'accroîtrait plus fortement dans un canton bilingue comme le nôtre. Il serait regrettable de troubler ainsi la bonne harmonie entre les citoyens du canton. De tels débats auraient en outre le défaut capital de se dérouler en l'absence des magistrats mis en cause. Le Conseil fédéral dénie du reste les appréciations des autorités cantonales et n'est responsable que devant l'Assemblée fédérale. Loin de moi la pensée que nous devons cependant nous désintéresser des affaires fédérales. Les partis politiques devraient y porter davantage leur attention.

M. Burgener fait encore remarquer que le Conseil d'Etat du Valais est peu au courant de ce qui se passe à Berne; car un seul de ses membres peut siéger aux Chambres fédérales. D'autre part nous ne possédons plus le mandat impératif qu'avaient les députés de l'ancienne Diète.

L'orateur conclut en disant que le rapport demandé par les motionnaires devrait porter sur les questions débattues entre l'autorité fédérale et l'autorité cantonale; par exemple sur la correspondance qui a été échangée au sujet des instructions fédérales se rapportant au « dimanche rouge », instructions qui portaient atteinte à l'autonomie cantonale en matière de police. La lettre du Conseil d'Etat qui a été critiquée par certains citoyens, n'avait pas du tout le caractère d'une protestation; c'était une simple remarque dans le but d'empêcher que ces instructions ne constituent un précédent et de sauvegarder les institutions fédéralistes qui sont chères au peuple valaisan; elle était uniquement l'expression des sentiments de loyaux Confédérés inquiets d'une déviation des institutions qui ont fait la grandeur et l'union de la Suisse (Bravos).

M. Dallevés se déclare satisfait de cette réponse de M. le président du Conseil d'Etat et la motion est votée.

Arrondissements électoraux

MM. J. Roth et Cyrille Gard rapportent sur le décret fixant les arrondissements en vue des élections législatives de mars 1917.

Ensuite du compromis général qui est intervenu entre les partis, les demandes de formation de cercle se réduisent à deux dont l'une de la commune de Sierre et l'autre des

communes de Loèche, Bratsch, Erschmatt et Gampel.

Le décret est adopté d'urgence en deux débats sans discussion.

Loi sur la chasse

La partie est maintenant aux Nemrods assez nombreux dans la salle.

MM. Dallevés et F. Burgener rapportent sur la révision de la loi sur la chasse dont le but principal est d'élever le prix des permis.

A ce propos diverses propositions se font jour. M. H. de Torrenié propose de faire une distinction entre les chasseurs étrangers domiciliés dans le canton et ceux qui n'y sont pas domiciliés en élevant le prix des permis pour ces derniers. M. C. Délayes propose de mettre les étrangers domiciliés sur le même pied que les Suisses d'autres cantons. M. A. Seiler demande une réduction des taxes.

Au vote, les prix des permis sont fixés comme suit: pour les citoyens domiciliés dans le canton fr. 30; citoyens suisses non domiciliés et étrangers domiciliés en Valais 60 frs. étrangers non domiciliés 200 francs.

Un prélèvement de 30% sur les permis est prévu en faveur du repeuplement du gibier. M. Leuzinger propose d'ajouter « et pour la destruction des animaux nuisibles ». Adopté.

Le projet prévoyait la durée de la chasse du 1er septembre au 1er décembre. Sur la proposition de la commission, cette durée est fixée du 10 septembre au 15 décembre, cela en vue d'empêcher la destruction du gibier trop jeune.

Loi sur les auberges

L'examen de la loi sur les auberges est repris. M. le Président invite les orateurs à être concis afin qu'on puisse avancer la besogne. MM. Raymond Evéquoz, président de la Commission et Walpen remplacent les rapporteurs.

La lecture se poursuit sans discussion jusqu'à l'art. 46 énumérant les personnes auxquelles il est défendu aux établissements de servir des boissons.

A cet article la commission estime mal placée de comprendre dans la même énumération les jeunes gens en-dessous de 18 ans et les autres cas d'interdiction. Elle propose ainsi l'adjonction d'un article spécial disant: « Il est interdit de délivrer des boissons alcooliques aux jeunes gens en dessous de 18 ans, s'ils ne sont pas accompagnés des parents ou de personnes chargées de leur surveillance ».

La commission propose la même mesure à l'égard des jeunes gens au-dessus de cet âge qui suivent des cours de répétition pendant la durée des cours.

Ces propositions, appuyées par M. Burgener Chef du Département de l'Instruction publique qui y ajoute « et les cours préparatoires au recrutement », sont adoptées.

A propos de l'heure d'ouverture des cafés, la commission propose d'avancer d'une heure la possibilité d'ouvrir les cafés en hiver et de fixer du 1er novembre au 1er mars cette ouverture à 7 heures au lieu de 8 heures du matin. Du 1er mars au 1er novembre les débits pourront s'ouvrir à 6 heures du matin. Le projet prévoyait du 1er avril au lieu du 1er mars.

Cet adoucissement à la loi est proposé ensuite d'une réclamation des cafetiers. Il donne lieu à un assez long débat auquel prennent part notamment MM. Burgener, président du Conseil d'Etat et Raymond Evéquoz.

Au vote le Grand Conseil décide de s'en tenir à 8 heures et accepte par contre de fixer l'heure d'été à partir du 1er mars.

*

Séance de vendredi 24 novembre

Présidence de M. L. Rey

Assermentation de MM. Edmond Delacoste et Défayes

La séance s'ouvre par la cérémonie impressionnante de l'assermentation du nouveau Conseiller d'Etat, M. Edmond Delacoste, et du nouveau juge au tribunal cantonal, M. Camille Défayes. La lecture de la formule du serment est précédée d'excellentes paroles du président, qui souhaite une cordiale bienvenue aux deux sympathiques magistrats et invite M. Delacoste à prendre place au banc du gouvernement.

Loi sur les auberges

Le Grand Conseil poursuit l'examen de la loi sur les auberges au chapitre traitant de la réglementation de la vente au détail des boissons alcooliques.

M. Morand (Sierre) demande que toutes les personnes qui vendent sur place ou à l'emporter, du vin et des boissons distillées soient soumises aux heures d'ouverture et de fermeture des cafés. Adopté.

Une discussion passablement embrouillée surgit à propos de la coordination des articles de ce chapitre qui ne paraît pas suffisamment clair à certains députés.

Une proposition de renvoi à la commission combattue par M. Troillet, Conseiller d'Etat et par M. Buchard rapporteur, est écartée.

A la demande de la commission il est décidé que les demandes de patente seront adressées directement au département des finances qui pourra demander, s'il le juge à propos, le préavis de l'autorité communale.

Le prix des patentes est fixé par la commission de 10 à 200 francs. Les hôteliers, comme les autres personnes, devront prendre une patente pour la vente sur place des boissons distillées.

MM. A. Seiler et Lonfat, hôteliers combattent cette dernière proposition et font observer que si on oblige les hôteliers à avoir une patente on ne pourra pas limiter leur activité en ce qui concerne la vente des boissons à la saison des étrangers.

M. Burgener, président du Conseil d'Etat, dit que le gouvernement tiendra compte de la situation des hôteliers dans le règlement d'exécution de la loi.

Les propositions de la commission sont votées.

L'examen de la loi est interrompu.

Rachat de Malévoz

Le Grand Conseil approuve les conventions intervenues avec M. le Dr Repond pour le rachat de l'asile de Malévoz et d'un domaine agricole qui y est rattaché.

Une séance de relevée a lieu à 3 heures afin de pouvoir liquider les objets restants à la séance de demain, la session devant être close, selon la Constitution, le 2me samedi.

FAITS DIVERS

Mise sur pied

Dans sa séance de ce matin, le Conseil fédéral a ordonné la mobilisation des compagnies 1 et 2 du bataillon 88, le 10 février et la mobilisation du bataillon de landwehr 169 le 21 février.

Notre ravitaillement en pommes de terre

M. Troillet, Chef du Dt de l'intérieur, a convoqué, cet après-midi à 2 heures, les présidents de communes présents à Sion pour la session, à une réunion dans le but d'examiner les moyens d'assurer au pays le ravitaillement en pommes de terre.

La misère de nos facteurs de campagne

Des plaintes se sont élevées ici et là, ces années dernières — avant et après la guerre — au sujet du salaire insuffisant alloué aux dépositaires postaux et aux facteurs ruraux. Le traitement annuel de cette catégorie d'employés ruraux varie entre 1400 et 1900 francs pour 10 heures de travail quotidien. Siot la guerre écartée, beaucoup d'entre eux ont subi des réductions de salaire de 140 à 250 fr. et plus, qui sont maintenues aujourd'hui encore. En présence du renchérissement actuel — qui atteint environ 40% d'après des calculs dignes de confiance — et qui se fait sentir aussi bien à la campagne qu'à la ville en ce qui concerne les denrées alimentaires et articles de première nécessité, la situation de ce personnel est devenue telle qu'il ne peut la supporter plus longtemps. Aussi une partie de ces employés se sont-ils endettés bien malgré eux quand ils ne se sont pas imposés une sous-alimentation dangereuse pour leur santé et pour celles de leurs familles, bien que, depuis le début de la guerre, l'Association suisse des employés des Postes, Télégraphes et Douanes ait versé des secours, dont le montant ascende à 30,000 fr. environ pour parer à la détresse des cas les plus besogneux.

Plus d'un se demandera sans doute: Mais comment est-il possible que la Confédération abandonne à un tel sort les plus modestes d'entre ses agents? Précisément parce que ce sont les « petits d'entre les petits ». D'innombrables requêtes et pétitions ont été adressées depuis plus de cinq ans aux autorités compétentes leur demandant une modeste augmentation de traitement. Ce fut toujours en vain, hélas! Et pourtant, la légitimité de la demande a été reconnue depuis nombre d'années. Mais lorsque venait l'élaboration du budget et qu'il y avait lieu d'opérer des réductions sur certains postes, celui réservé aux employés des bureaux de IIIe classe a toujours été réduit le premier. C'est ainsi qu'il en aurait également été ces jours derniers à propos du budget de 1917, bien qu'au cours de la session de décembre 1915, puis de nouveau de juin et septembre 1916, M. le conseiller fédéral Forrer eût formellement promis en réponse aux interpellations formulées par quelques-uns des représentants de la Nation aux Chambres fédérales, qu'il serait fait droit à cette pressante demande du personnel intéressé.

On objectera peut-être que les facteurs ruraux ont bénéficié des augmentations légales au début de l'année et qu'ils recevront également les indemnités de renchérissement récemment accordées par les Chambres. En ce qui concerne le premier point, il y a lieu de remarquer qu'en raison de la petite différence existant entre le traitement minimum et maximum une partie infime seulement du personnel a bénéficié des bienfaits de l'augmentation triennale. Quant à l'indemnité de renchérissement, elle est tout simplement insuffisante pour permettre à ces agents de sortir de leur triste situation, car il ne faut pas oublier qu'aucune autre catégorie d'employés et d'ouvriers fédéraux ne reçoit un traitement maximum aussi bas que celui des facteurs ruraux, traitement qui, comme nous l'avons déjà dit — a été déclaré et reconnu par les autorités compétentes comme étant absolument insuffisant avant la guerre déjà.

C'est ainsi que ces « cendrillons de Maman Helvétie » se voient obligés d'en appeler au grand public dans le ferme espoir que le peuple suisse ne voudra pourtant pas tolérer que les plus modestes d'entre ses serviteurs, souvent chargés de famille nombreuses, soient abandonnés plus longtemps à leur triste sort ou qu'ils deviennent en masse la proie des offices de poursuites, ce qui suivant les circonstances pourrait encore avoir pour conséquence de faire perdre leur emploi à nos facteurs ruraux.

Maladies de la vigne et des arbres fruitiers

Préoccupé justement de joindre l'agréable à l'utile, l'« Almanach du Valais » de 1917 renferme quelques conseils adressés à nos agriculteurs dans la lutte contre les parasites. Ils ont d'autant plus de valeur que nous les trouvons donnés sous la signature autorisée de M. Wuilloud, ing.-agronome. Les maladies de la vigne ainsi que des arbres fruitiers y sont successivement passées en revue avec l'indication des remèdes pour les combattre. Le traitement d'hiver des arbres fruitiers y est également prescrit. Nos agriculteurs trouveront grand profit à suivre les conseils contenus dans cette page substantielle.

Agenda du Valais

Un mois après l'« Almanach », l'« Agenda du Valais » vient également de faire son apparition, pour 1917.

Chronique séduoise

Les prochaines élections communales

Dimanche le 3 décembre, les électeurs séduois seront appelés à élire leurs édiles qui, pendant quatre ans, présideront aux destinées de notre cité.

Le Conseil municipal s'est lancé ces dernières années dans des entreprises qui se chiffrent par plus d'un million. Il faut, par conséquent que nous plaçons à la tête de nos affaires publiques des hommes avisés, intelligents, dévoués.

D'après le compromis signé entre les partis politiques de notre ville, le statu quo sera maintenu, à savoir: 10 conservateurs et 5 radicaux.

M. Graven qui, pendant sa brillante présidence, a prouvé qu'il possède les qualités d'un excellent administrateur, a heureusement accepté une réélection. Il a la confiance absolue de tous les citoyens et son nom est synonyme d'ordre et de progrès.

Les radicaux confirment dans leurs fonctions les 5 conseillers en charge, savoir MM. Jean Gay, Georges Lorétan, Joseph Mutti, Joseph Durour et Barberini. Leur collaboration loyale et dévouée à la marche des affaires est une preuve qu'ils mettent au dessus des partis la prospérité et le développement de notre cité si chère à tout cœur séduois.

Par contre, les bruits qui courent ces jours-ci en ville, nous annoncent que trois ou quatre conseillers municipaux conservateurs ont donné leur démission.

Déjà plusieurs candidats ont fait leur apparition sur la scène politique. Entr'autres, MM. Joseph Auntschen, fils, avocat, Guillaume de Kalmatt, banquier, Gustave Dubuis, gérant de l'Association agricole, qui sont tous des citoyens très capables et jouissent de la sympathie générale de la population.

En outre les conservateurs auront à donner un successeur au regretté Gustave Roch, cet excellent citoyen, mort après nous avoir apporté pendant trois ans les concours de ses connaissances agricoles.

Un fort groupe de citoyens a l'intention de présenter pour ce poste M. Alphonse Tavernier, vouturier, entrepreneur, membre du Comité de l'Agriculture, président de la sympathique société de musique l'« Harmonie municipale » et de la Société des Cafetiers. M. Tavernier a acquis dans sa longue pratique des affaires, les qualités requises pour saisir les rênes de notre char municipal. Souhaitons que nos vœux se réalisent!

Bien que l'élection des juges de commune ne se fasse que dans deux ans, à la suite de la démission du colonel Ribordy, l'assemblée primaire devra choisir un nouveau « Tzételan ». Nul doute que M. Charles-Marie de Rivaz, vice-juge actuel, sera désigné pour occuper cette place où son père a rendu de si précieux services par son équité et son dévouement. Héritier et de ses qualités et de la popularité de son père, M. de Rivaz sera salué avec joie comme juge de la ville de Sion.

A la Bourgeoisie, la paix a aussi été conclue; les partis conservent leurs positions; nous n'assisterons pas au renouvellement de l'ardente lutte de décembre 1912, quand dans un assaut foudroyant le parti conservateur chercha à arracher le pouvoir bourgeoisial des mains radicales. Les élections se feront donc dans la paix et le respect de chacun.

Fête de Ste-Cécile

Comme nous l'avons dit, l'« Harmonie municipale » et le « Rhonesängerbund » fêteront Ste-Cécile le dimanche 26 novembre. Tous les amis de la société sont cordialement invités.

Prière de s'inscrire sans retard auprès de M. Tavernier, président de l'Harmonie.

Le programme est le suivant: matin 9 h. 1/2, réunion des sociétés devant le Casino. 10 h. messe à l'église de St-Théodule. Le Rhonesängerbund se fera entendre durant l'office. 11 h. 1/2 concert public devant l'hôtel de ville (direction M. Hillaert). 12 h. 1/2 banquet à l'hôtel du Midi.

Chambre de commerce

La Société industrielle et des Arts et métiers est convoquée en assemblée générale extraordinaire pour mardi prochain à 8 h. 1/2 du soir à la grande salle du Café industriel.

A l'ordre du jour figure la question importante de la Chambre de commerce. Cet objet qui, dès le printemps 1913 déjà, occupe notre société, revêt une importance d'autant plus grande maintenant que de tous côtés l'on recherche les voies économiques destinées à assurer, après les événements actuels, ou des débouchés nouveaux ou une protection contre la main mise de l'étranger.

Le Département de l'Intérieur s'en est rendu compte en appelant de ses vœux la création d'une Chambre de commerce et en ouvrant lui-même une enquête à ce sujet. Cette dernière a été concluante: huit différents groupements consultés ont reconnu la nécessité de cette création et ont décidé le 22 octobre dernier, de la mener à bien, si l'Etat lui prêtait l'appui financier sur lequel on est en droit de compter. (Communiqué).

Installation du nouveau pasteur

Dimanche dernier, la colonie protestante de Sion a assisté à l'installation de son nouveau pasteur, M. Paul Ecklin, remplaçant M. Piton.

Le nouveau titulaire a été présenté par les pasteurs Römer, de Berne et Vallette, de Genève. M. l'ingénieur Bolomey y a prononcé une allocution et le chœur mixte a chanté des cantiques.

Il est à noter que désormais les colonies protestantes du Valais qui étaient jusqu'ici rattachées à des comités de Berne et Genève, formeront une association indépendante.

SUISSE

Denrées à prix réduits

Faisant droit à une requête des organisations ouvrières suisses, le Conseil fédéral a pris une résolution aux termes de laquelle la Confédération livrera aux cantons et aux communes, à des prix intérieurs à leur coût, une partie de diverses denrées alimentaires — farine, riz, maïs, gruau, flocons d'avoine sucrée — pour que les communes puissent les revendre à des conditions encore plus favorables aux familles les moins fortunées. Il faudra pour cela que les cantons et les communes consentent aussi à des sacrifices financiers. Pour la Confédération, cette charitable décision entraînera une charge évaluée à plus de fr. 180,000 par mois.

L'inventaire des pommes de terre

Une information du Palais fédéral nous apprend que le Conseil fédéral a décidé définitivement de faire opérer, sur tout le territoire suisse, l'inventaire des stocks de pommes de terre. Le bureau fédéral de statistique a été chargé de ce travail et la section agricole de cet office s'est mis immédiatement à l'œuvre.

Le recensement s'opérera de la même manière qu'il a été procédé pour le bétail.

La mort du bûcheron

Le bûcheron Christophe Schuler, 48 ans, qui travaillait dans la forêt de Matt (Glacis), a été atteint mortellement à la tête par une pierre détachée d'une paroi de rochers.

Un attentat à la poste

A Zuchwil, près de Soleure, un inconnu s'est présenté au guichet du bureau postal, a jeté une poignée de poivre au visage de la dame de service et après l'avoir repoussée d'un violent coup de poing s'est emparé d'une somme d'un millier de francs en billets de banque. Le malfaiteur a disparu.

Condoléances fédérales à l'Autriche

Mercredi matin, à 10 heures, le baron de Gagnern, ministre d'Autriche-Hongrie, s'est rendu auprès du président de la Confédération et du chef du Département politique, pour leur faire part du décès de l'empereur François-Joseph Ier.

Aussitôt après avoir été informé de cette nouvelle, le Conseil fédéral a envoyé au nouveau souverain un télégramme de condoléances. Le ministre de Suisse à Vienne a été chargé télégraphiquement d'exprimer au gouvernement impérial et royal les condoléances du Conseil fédéral et du peuple suisse et de déposer une couronne sur le cercueil du défunt.

En outre, le président de la Confédération et le chef du Département politique se sont rendus à la légation d'Autriche-Hongrie pour exprimer personnellement au baron de Gagnern les condoléances du Conseil fédéral. En signe de deuil, le drapeau fédéral a été hissé à mi-mât sur l'aile ouest du Palais fédéral. Il en sera de même le jour des funérailles de l'empereur.

Les obsèques d'Henryk Sienkiewicz

Les obsèques d'Henryk Sienkiewicz ont eu lieu mercredi matin à Vevey. Une délégation partie de Varsovie n'a pu arriver à temps. Toutes les sociétés polonaises de la Suisse avaient envoyé des délégations. Le Conseil fédéral avait adressé par télégramme ses condoléances à la famille et le pape avait envoyé au grand comité central polonais de secours à Vevey une dépêche de sympathie. La cérémonie funèbre s'est déroulée dans l'église cathédrale de Vevey, tendue de draperies et décorée de plantes mortes et dont le chœur avait été transformé en chapelle ardente. Le cercueil était recouvert de fleurs et de couronnes.

Dans l'assistance on remarquait, outre la famille, les membres du comité central de secours polonais à Vevey, la colonie polonaise de Vevey, de nombreuses délégations polonaises, les consuls de France, d'Angleterre et de Russie, à Lausanne. Les autorités municipales s'étaient également fait représenter.

A onze heures a été célébrée une grand' messe suivie d'un office polonais puis le cercueil a été déposé dans un caveau de l'église en attendant qu'il puisse être transporté en Pologne.

Un meurtrier gracié

Le Grand Conseil de St-Gall en votation secrète, a gracié, par 145 voix contre 37, l'assassin Eichmann, qui avait été condamné à mort pour avoir assassiné son propre fils. Douze députés se sont abstenus.

Echos

Un avocat à l'Académie française

L'Académie française désire avoir un avocat en vue pour lui offrir un fauteuil. Dans ce but des groupes se sont formés parmi ces messieurs de la coupole et une campagne active quoique discrète, est commencée.

Les uns désirent M. Henri Robert et les autres M. Chenu; M. Millerand a deux partisans décidés; enfin, M. Capus essaie de faire partager ses préférences pour M. Briand. La situation se complique de ce qu'aucun candidat n'a d'adversaire sérieux — mais il ne faut qu'un élu.

Les professions sur le front

Voici les instructions données par le « Poilu de la 9me » pour l'utilisation des professions sur le front.

Les notaires, pour lesquels les travaux les plus urgents et les plus compliqués sont l'af-

La guerre

Les derniers moments de François-Joseph

L'empereur François-Joseph d'Autriche avait travaillé toute la journée de lundi, quoiqu'il sa fatigue fut plus grande qu'à l'ordinaire, et il avait, entre autre, accordé une audience de trois quarts d'heure à l'archiduc Frédéric, généralissime. La première partie de la nuit fut calme. Dans la seconde, le souverain eut des accès de toux et de la fièvre. Mardi, la situation empira, et le soir, à 9 h. François-Joseph rendit le dernier soupir, entouré de sa famille et des ministres.

Le corps du vieil empereur sera transféré, à la fin de la semaine, du château de Schönbrunn à la Hofburg, à Vienne, où il sera exposé mardi et mercredi prochains. Après quoi, aura lieu l'inhumation définitive dans l'église des capucins, où reposent les Habsbourg-Lorraine.

Rappelons que François-Joseph était le neveu de l'archiduchesse Marie-Louise, femme de Napoléon Ier et que le duc de Reichstadt (l'Aiglon) était son cousin germain.

Une proclamation du nouvel empereur

Une édition spéciale de la « Wiener-Zeitung » publie un décret du nouvel empereur Charles au président du Conseil autrichien, dans lequel le monarque fait connaître qu'il a pris le gouvernement et qu'il confirme dans leurs charges le président du Conseil, M. de Koberger et les autres membres du ministère autrichien.

La lettre autographe de l'empereur Charles charge le président du Conseil Dr Koberger, de donner connaissance aux peuples de la monarchie d'une proclamation disant entre autres :

« C'est dans un temps troublé que je gravis les marches du trône glorieux de mes ancêtres. Je me sens uni avec mes peuples dans mes décisions irréductibles de continuer le combat jusqu'à ce que soit obtenue une paix qui assure l'existence de ma monarchie et les bases fermes de son développement non troublé. J'ai la fière confiance que nous repousserons toutes les attaques et obtiendrons la conclusion victorieuse de la guerre. Je jure devant le Tout-Puissant d'administrer fidèlement ce que mes ancêtres m'ont légué. Je veux faire tout pour bannir dans le plus bref délai les horreurs et les sacrifices de la guerre et rendre à mes peuples les bénédictions disparues de la paix, aussitôt que le permettront l'honneur de nos armes, les conditions vitales de mes Etats et de leurs fidèles alliés et l'entêtement de nos ennemis. Je veux être pour mes peuples un prince juste et plein d'affection. Je veux maintenir leurs libertés constitutionnelles et leurs autres droits. Mon effort continué sera de travailler au bien moral et intellectuel de mes peuples et de protéger la liberté et l'ordre dans mes Etats. »

Par ordre de l'empereur Charles, a été renouvelé dans tous les arrondissements militaires de la monarchie le serment des troupes au nom de l'empereur Charles Ier. Les généraux, les autres officiers et les fonctionnaires militaires ont également renouvelé le serment de fidélité.

Dans la matinée de mercredi, le baron Burian, ministre des Affaires étrangères, s'est présenté au château de Schönbrunn pour demander à l'empereur Charles de signer le décret de l'acte d'Etat, dans lequel le monarque exprime sa volonté de monter sur le trône. Le public fait un accueil enthousiaste à la proclamation de l'empereur Charles à ses peuples, à cause de son ton énergique et même temps qu'affectueux et chaleureusement cordial.

Protestation solennelle de Mgr Lobbedey évêque d'Arras

A l'occasion de la cérémonie annuelle du Souvenir français, devant une foule immense, à Boulogne, Mgr Lobbedey a lu solennellement, en chaire, entouré de ses vicaires gé-

néraux, une très noble protestation, qui a produit dans l'assistance la plus vive et la plus légitime émotion.

Il y a quelques mois, la jeunesse de Lille, Roubaix, Tourcoing, était soumise à une odieuse déportation. Aujourd'hui, c'est dans tout le Nord envahi, c'est à Douai, à Valenciennes, à Cambrai, qu'au sein des familles les plus considérées et les plus influentes on a prélevé des otages. On les a emmenés dans une contrée lointaine, on les a enchaînés dans une forteresse; et vous avez lu comme moi, la liste à la fois lamentable et glorieuse des victimes, où brillent des noms de femmes, dont je salue la force virile et l'héroïque dignité. Sommes-nous donc revenus à l'époque des transports antiques? Les lois de l'humanité, le droit des gens, le respect de la parole jurée ne sont-ils plus que de vains mots? La force confère-t-elle et supprime-t-elle tous les droits? Non, mes frères, et avec S. Em. le cardinal Mercier, dont la Belgique est si justement fière, avec mes vénérés collègues Mgr l'archevêque de Cambrai et Mgr l'évêque de Lille, dont on peut étouffer la voix mais dont les sentiments se font jour en dépit de toutes les barrières; avec le Saint-Siège, avec les gouvernements alliés, qui appuieront d'une action vigoureuse, je en ai la confiance, leurs nobles protestations, je tiens à proclamer que la violence n'a qu'un temps; qu'il y a un Juge pour les plus hautes puissances de la terre et que, même en ce monde, ce n'est pas impunément que pendant des années entières, on fait fi des exigences de la conscience publique. »

Le pape et la Belgique
On mande d'Amsterdam au « Times » : « Le « Telegraf » apprend que parmi les Belges condamnés à mort par le conseil de guerre allemand de Hasselt, il y a quelques semaines, quatorze obtinrent un sursis à leur exécution, grâce aux efforts du nonce du pape à Bruxelles, agissant sur les instructions du Pape. Le bourgmestre Golenvaux, de Namur, et deux prêtres, Burlet et Derick, sont parmi ceux-là. »

Deux jumeaux tués ensemble
De « La Presse Associée » : Deux anciens élèves du collège d'Autun, les frères Henri et Robert Poulet, viennent de trouver une mort glorieuse au 333^{me} d'infanterie, où ils servaient la même mitrailleuse. Blessés mortellement le même jour, par le même obus, ils sont morts le même soir. Ces deux braves étaient jumeaux, âgés de 21 ans. C'étaient les fils de M. Jacques Poulet, maire de Saint-Honoré les Bains (Nièvre).

Le premier échevin de Bruxelles déporté
M. Lemonnier, député, premier échevin de Bruxelles, qui remplace le Bourgmestre M. Max depuis l'arrestation de ce dernier, vient d'être à son tour déporté en Allemagne. M. Lemonnier avait toujours refusé de livrer aux autorités allemandes la liste des chômeurs, Autorités et les autorités allemandes se sont toujours, montrées, à l'égard de ce magistrat d'une extrême raideur, menaçant à plusieurs reprises de faire arrêter M. Lemonnier dont les sentiments patriotiques se manifestaient trop au gré de l'envahisseur.

La levée en masse en Allemagne
Le Reichstag allemand se réunit demain, samedi, en séance extraordinaire pour adopter le projet de service auxiliaire national.

Ce projet a la teneur suivante :
1. Tout citoyen allemand de 17 à 60 ans, pour autant qu'il n'a pas déjà été mobilisé dans les troupes armées, est tenu de remplir le service auxiliaire national pendant la guerre.
2. On entend par service auxiliaire, outre le service auprès des autorités et des institutions, surtout le travail dans l'industrie de guerre, l'agriculture, les soins aux malades, le travail dans les organisations militaires, ainsi que toutes les autres entreprises qui ont une importance directe ou indirecte au point de vue de la conduite de la guerre ou du ravitaillement du peuple. Le service auxiliaire national dépend d'un office créé au ministère royal de la guerre de Prusse.

Sur les fronts de guerre
Les Allemands ayant envoyé des renforts en Macédoine, le bulletin français du 23 novembre dit que la lutte devient très dure dans ce secteur, les Alliés ont néanmoins progressé au nord de Monastir et se sont emparés des villages de Paralove et de Dobromir.

En Roumanie la situation n'a pas subi de modifications importantes; il en est de même des autres fronts de guerre où les actions d'infanterie n'ont qu'un caractère local.

La Grèce et l'Entente
ATHENES, 24. — L'amiral Dartige du Fournet a reçu la réponse de la Grèce à la dernière demande des Alliés.

Le bruit court que la Grèce refuse de livrer les armes et les munitions demandées, prétextant qu'en agissant autrement elle violerait sa neutralité et que déjà les fortifications grecques occupées par les troupes alliées dépassent en importance celles occupées par les Bulgaro-Allemands.

La Grèce et l'Entente
ATHENES, 24. — L'amiral Dartige du Fournet a reçu la réponse de la Grèce à la dernière demande des Alliés.

Le bruit court que la Grèce refuse de livrer les armes et les munitions demandées, prétextant qu'en agissant autrement elle violerait sa neutralité et que déjà les fortifications grecques occupées par les troupes alliées dépassent en importance celles occupées par les Bulgaro-Allemands.

3. Le Conseil fixera les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette loi. Il peut punir les récalcitrants de prison jusqu'à une année et d'une amende jusqu'à 10,000 marks, ou de l'une de ces deux peines.

4. La loi entre en vigueur le jour de sa publication. Le Conseil fédéral fixera la date où elle cessera d'être en vigueur.

Les ministres des puissances centrales obligés de quitter Athènes

Suivant une communication du ministre d'Allemagne à Athènes, le commandant français des forces navales alliées dans les eaux grecques, a notifié aux ministres d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Turquie et de Bulgarie, qu'ils doivent quitter immédiatement le territoire hellénique avec tous les personnels de leurs légations et de leurs consulats.

L'Allemagne a protesté avec la plus grande énergie auprès de la Grèce et de tous les Etats neutres, ainsi qu'auprès de la France et de l'Angleterre contre cette atteinte au droit international, à la liberté d'action d'un Etat neutre.

Le « Corriere della Serra » apprend d'Athènes :

Les ministres des puissances centrales ont demandé au maréchal de la Cour d'être reçus en audience de congé par le roi. Ils ont déclaré qu'ils ne considèrent pas que les mesures prises à leur égard par les puissances de l'Entente impliquent aucune responsabilité de la part du gouvernement hellénique, ni un acte d'hostilité envers eux.

Les ministres de Grèce auprès des puissances centrales ne quitteront pas leurs postes. Le personnel des légations des puissances centrales restera à bord du « Marienbad » tant qu'on ne trouvera pas un navire grec ou neutre pour les mener à Dédéagatch. Ce navire hissera le drapeau des puissances centrales pour éviter le danger d'être torpillé.

Le ministre d'Allemagne a demandé au ministre d'Espagne de prendre sous sa protection les intérêts des sujets allemands résidant en Grèce. Le ministre d'Autriche-Hongrie en a chargé le ministre des Etats-Unis.

Bruits de médiation

La « Stampa » annonce comme imminente une tentative de M. Wilson auprès de toutes les grandes puissances européennes et plus directement auprès de l'Allemagne et de l'Angleterre, pour chercher la base d'un accord entre les deux groupes de belligérants.

M. Wilson prendrait occasion des récents discours de lord Grey et de Bethmann-Hollweg pour inviter les deux groupes à examiner s'il n'existe pas une possibilité d'accord pour augmenter les probabilités de réussite de sa démarche. Il proposerait la collaboration de l'Amérique à la ligue mondiale qui devrait protéger la paix et les droits des peuples.

Sur les fronts de guerre
Les Allemands ayant envoyé des renforts en Macédoine, le bulletin français du 23 novembre dit que la lutte devient très dure dans ce secteur, les Alliés ont néanmoins progressé au nord de Monastir et se sont emparés des villages de Paralove et de Dobromir.

En Roumanie la situation n'a pas subi de modifications importantes; il en est de même des autres fronts de guerre où les actions d'infanterie n'ont qu'un caractère local.

DERNIERE HEURE

La Grèce et l'Entente

ATHENES, 24. — L'amiral Dartige du Fournet a reçu la réponse de la Grèce à la dernière demande des Alliés.

Le bruit court que la Grèce refuse de livrer les armes et les munitions demandées, prétextant qu'en agissant autrement elle violerait sa neutralité et que déjà les fortifications grecques occupées par les troupes alliées dépassent en importance celles occupées par les Bulgaro-Allemands.

On assure que le général Sarraïl demande l'évacuation d'Ecaterini par les troupes grecques, annonçant qu'en cas de refus il emploiera la force.

Manifestations belges

AMSTERDAM, 24. — Un correspondant belge informe les « Nouvelles de Maestricht » que non seulement l'évêque mais tous les députés et sénateurs restés en territoire occupé ont protesté énergiquement contre les déportations de Belges.

— La fête du roi, le 15 novembre, a été l'occasion de démonstrations patriotiques à Bruxelles où la foule a crié : « Vive le roi! Vive la Belgique! A bas l'Allemagne et le kaiser! » De telles démonstrations sont très fréquentes.

Suisse expulsé de France

BERNE, 24. — M. Robert Eyer, fermier à St-Rémy (France), condamné à trois ans d'emprisonnement par un tribunal militaire français et gracié par le Président de la République française, a été expulsé de France et invité à quitter le pays dans les 48 heures. Il est arrivé en Suisse.

La danse des milliards

PARIS, 24. — La commission du budget de la Chambre a arrêté à 8,623,997,265 fr. le chiffre des dépenses du premier trimestre de

Sur mer

LONDRES, 24. — Le Lloyd annonce que la banque anglaise « Grenada » et le vapeur norvégien « City-of-Mexico » ont été coulés.

Révision des réformés de France

PARIS, 24. — Un projet déposé à la Chambre par le ministère de la guerre organise la révision de tous les exemptés et réformés appartenant aux classes mobilisées ou mobilisables qui ne furent pas examinés par une commission de réforme ou un conseil de révision depuis le 1er avril 1916. Les réformés et exemptés seront soumis à l'examen de commissions spéciales de réformés qui pourront prononcer leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire ou le maintien dans leur position.

Le café mortel

CHATEAU-D'OEUX, 24. — Un garçonnet de 2 ans, fils de M. Ed. Ramel, aux Combes (hameau de Château-d'Oeux), ayant aspiré du café bouillant par le goulot d'une cafetière a succombé après de cruelles souffrances.

L'effort suprême de l'Allemagne

BERLIN, 24. — On mande encore sur la discussion à la grande commission du Reichstag, du projet de loi sur le service auxiliaire national qu'un député du centre a remarqué la population des territoires occupés devait être davantage amenée à travailler.

Un député conservateur a déclaré qu'il fallait, par l'organisation du peuple, s'opposer aux Anglais et cela rapidement et d'une manière absolue.

Un membre de la fraction allemande, ainsi qu'un représentant des nationaux-libéraux, ont parlé en faveur d'une décision rapide sur la loi.

Lampes Wotan

à remplissage gazeux
Lampes Wotan G. 25-100 watts



remplissent avantageusement les lampes à filament ordinaires. Avec une consommation réduite, grand rendement de lumière.
Nouveaux types livrables de suite :
25 watts - 100 - 150 volts
60 watts - 200 - 250 volts
Demandez brochures et prospectus aux Services Electriques et Installateurs.

Feuilleton du « Journal et Feuille d'Avis » (23)

La Gloire de Fonteclair

Raoul hésita une seconde, au bord d'une lacheté. Mais il s'était déjà trop avancé. Et donnant libre cours à sa rancune et à sa colère, il raconta l'épisode de la lettre surprise.

— Je ne l'ai pas lue. Vous pouvez m'en croire! Il m'a suffi de voir sur l'adresse l'écriture de votre nièce et le nom du docteur Obertin...

— Obertin! s'écria Mme des Ambres, avec un rire aigu. Ah! je comprends à présent.

Une à une, en effet, surgissaient de sa mémoire des circonstances révélatrices. Ce docteur pâle et brun, avait su enjôler Solange; la mère, facilement, était devenue complice de la fille; le père se laissait peut-être gagner. D'où lui serait venue cette inspiration d'inviter Max Obertin?

— Je comprends! répétait Mme Laure entre ses dents crissantes et égratignées de ses ongles acérés l'ausubon de sa bergère. C'est trop fort!

Ainsi, ce serait à ce terme et piteux résultat qu'aboutiraient tant de rêves somptueux! La gloire de Fonteclair s'évanouissait en fumée! La tante déçue eut un nouveau rire strident,

puis, se levant d'un élan, les yeux brillants d'une colère presque sauvage :

— Cela ne se passera pas ainsi! Je leur apprendrai à compter avec moi! Laissez-moi faire, mon cher! ajouta-t-elle, congédiant d'un geste impérieux le fils Mucillon, interdit; si l'on vous a nui, vous serez vengé. Je ne souffrirai pas qu'on se moque de moi... dans ma propre famille!

Et, sans laisser à son indignation le temps de se refroidir, Mme Laure descendit de son boudoir à ce salon blanc, où Mme Mainfrey se tenait d'ordinaire l'après-midi.

Solange rentra justement de son cours de peinture, et amusa sa mère et sa grand-mère d'une anecdote humoristique, Mme Laure, tragique comme lady Macbeth dans sa longue « tea-gown » de crêpe blanc, surgit soudain entre l'aïeule et la petite-fille.

— Eh bien! j'en apprendrais de raides! dit-elle violemment à Solange. Tout finit par se savoir, même les intrigues sentimentales des jeunes filles charitables avec des bactériologistes austères.

Mlle Mainfrey pâlit sous la brutalité de l'attaque; elle se sentit faiblir à l'idée du combat urgent, mais la nécessité même de la défense lui donna de la force. Elle soutint bravement le regard dont Mme Laure essayait de la foudroyer.

— Expliquez-vous, ma tante!

Ce calme parut à Mme des Ambres le comble du cynisme. Elle leva vers les roses et les attributs champêtres du plafond ses bras voilés de dentelles.

— C'est à n'y pas croire! Quelle audace! Quelle dissimulation!

— Je n'ai jamais rien dissimulé, dit Solan-

ge, saisissant d'un geste d'enfant peureux la robe de sa mère.

— Alors, vitupérez la veuve fielleuse, vous étiez la confidente des manigances de votre fille, ma chère belle-sœur! Je ne puis que vous en féliciter.

Mme Geneviève appuya ses deux mains sur les épaules de Solange, et prononça avec gravité.

— Ma fille à toujours eu confiance en moi et moi, j'ai toujours eu foi en elle.

Mme Laure eut un ricanement insultant.

— Mais enfin, que signifient toutes ces histoires! s'écria Mme Mainfrey mère, mystifiée et inquiète. Parlez clairement les unes et les autres. Qu'as-tu appris, Laure?

— Oh! une histoire très édifiante, ma mère! Courte et simple. Savez-vous sur qui votre petite-fille a jeté son dévolu? Pour qui elle dédaigne les partis les plus honorables? Eh bien! cet oiseau bleu n'est autre que l'ami des Morisset, chez qui logeait le bonhomme Rabot, ce docteur qui fit, à Saumur, une conférence sur la tuberculose!

Mme Mainfrey, suffoquée, ouvrit la bouche sans qu'il en put sortir un son.

— Grand-mère! grand-mère, écoutez-moi, essayai de protester Solange, lapidée par cette grêle de sarcasmes.

Mais, de son organe tranchant, surmontant cette voix éplorée, Mme des Ambres continuait, emportée par sa verve injurieuse :

— Voilà pourquoi on écarte le vicomte de Glanfeuil, pourquoi on repousse Raoul Mucillon!... Oh! bonne-maman, que vous serez heureuse et fière de vous voir pour petit-fils un bactériologiste!... Un bactériologiste! appuya-t-elle avec un gloussement hystérique; pourquoi pas un dentiste, au fait! Que voilà donc

un bel établissement pour l'héritière de Fonteclair!

— Malheureuse! cria la vieille femme levant son bâton à béquille d'or, comme pour en menacer sa petite-fille. C'est vrai tout ce que l'on dit là? Tu te serais amourachée si bêtement!... Et la mère te soutient dans cette équipée! Ta mère! On devrait s'en douter! Elle a toujours été contre nous! A-t-elle le droit pourtant de se mêler des affaires de famille?... Une sans-le-sou, une rapportée, qui a vécu à notre charge!...

Toutes ses rancunes, ses jalousies, longuement accumulées contre sa bru, se déversèrent en un flot haineux. Mme Geneviève, comme glacée dans une indifférence hautaine tranquillisée, d'une carresse, le douloureux effort de Solange.

— Je n'ai aucun droit, en effet, à me mêler de vos intérêts d'argent et je n'y prétends en rien! dit-elle posément. Mais le mariage de ma fille ne peut être considéré uniquement comme une affaire commerciale, comme un déplacement de capitaux plus ou moins avantageux. Vous aimez votre petite-fille, madame? Avant toute autre considération, ne cherchez-vous pas à la contenter, en exauçant le vœu de son coeur.

Mme Mainfrey, exaltée d'une colère folle, se souleva, appuyée sur ses deux poings, presque terrible en cette attitude d'élan suspendu.

— Non, ce n'est pas pour elle seule que la fille de Fonteclair doit se marier, mais pour faire gloire à sa famille. Tubule! Je me suis privée de tout quand j'étais jeune, j'ai travaillé comme un mercenaire pour son pain, afin de voir mes enfants assez riches pour faire bonne figure dans le monde et don-

ner à ma petite-fille le droit d'entrer dans les familles les plus nobles! Et ce serait pour un méchant médecin de rien que je serais tuée à la peine! Ote-toi ça de l'idée, la belle! Jamais, tu m'entends bien, jamais je ne donnerai mon consentement à cette ignominie! Je te déshériterai plutôt!

— Mais le monsieur a pris ses précautions! nargua Mme des Ambres. Comment refuser votre consentement, grand-mère, à quelqu'un qui peut produire la correspondance d'une fille trop naïve et trop éprise pour rester prudente?

Solange, bondissant sous l'outrage, échappa à l'étreinte de sa mère et s'élança vers l'insulteuse.

— Une correspondance, moi, avec le docteur Obertin?

Mme Laure toisa sa nièce avec un sourire goguenard.

— Ces grandes indignations sont superflues ma petite. J'ai vu Raoul Mucillon, Je connais l'histoire des lettres écrites à Parnay!

Elle put jouir de l'effet foudroyant de ses paroles. Mme Geneviève, interdite, considérait sa fille avec un étonnement inquiet. Solange, aux abois, pressa ses deux mains sur ses tempes qui éclataient.

— C'est vrai, maman, tu ignores! Je n'avais pas voulu te tracasser de cette histoire. Mais papa sait, lui! Il pourra me justifier! Qu'on le prévienne, qu'on lui téléphone! Oh! mon Dieu! Pensez que vous supposez! Je vous jure que je n'ai jamais écrit en cachette à M. Obertin, saul'adresse d'une lettre du petit Wilfrid. Je vous en donne ma parole! Maman, tu me crois, toi?

(à suivre)

Grands Magasins

GROSCH & GREIFF S.A.

RUE DE LAUSANNE, 8

VEVEY

8, RUE DE LAUSANNE



Offre spéciale à l'occasion de la foire de la St.-Martin

Flanelle-coton pour chemise et lingerie
le mètre : 0.85, 0.95, 1.20, 1.35, 1.50

Flanelle-coton la coupe de 10 mètres
11.50, 8.90 et **7.50**

Molleton double face pour Jupons et pantalons
le mètre **1.95**

Coutil imprimé pour blouses
le mètre 2.25, 1.75 et **1.50**

Ecossais pour Robes d'Enfants
le mètre 2.50, 2.25 et **1.75**

Flanelles pr blouses unies et rayées pure laine, le mètre 4.50, 3.75 et **3.25**

Lainages

Mousseline laine pour blouses, qualité supérieure, le mètre **3.25**

Lainage pure laine, dessins écossais pour robes d'enfants, le mètre 4.50 et **3.75**

Tissus laine teintes modernes, qualité d'usage le mètre **5.90**

Gabardine belles qualités pour robes et costumes le mètre 13.50, 11.50 et **9.50**

Futaine en gris et brun, bonne qualité le mètre **4.75**

EXPOSITION DE JOUETS
au 1er étage

Confection

Manteaux forme nouvelle en bon drap doublé. Réclame **39.50**

Manteaux en drap anglais, qualité supérieure forme vague ou avec ceinture. Sans précédent: **45.-**

Blouses flanelle anglaise, jolies rayures Prix de réclame 6.90, 5.90 et **4.25**

UN LOT DE COSTUMES

en serge, bleu-marine, noire ou tissus anglais
Prix fortement réduits
Fr. 45.-, 35.-, 25.- et **15.-**

Modes

Pour fin de saison

20 % de Rabais

sur tous les chapeaux garnis ou non garnis

Fourrures

Etole en lapin rasé depuis 25.- à **7.50**

Etole en castor depuis 35.- à **5.75**

Etole genre renard depuis **15.-**

Cravates de fourrure depuis 67.50 à **6.50**

Garnitures de peluche noire unie ou peluche frappée

Manchon et cravate depuis **13.50**

Fourrures pour enfants en mongolie blanche depuis **6.25**

Cols en peluche pour manteaux d'enfants depuis **1.50**

Tabliers

Tabliers de ménage en toile de Vichy avec volant 2.75 2.50 et **2.25**

Tabliers fantaisie avec bavettes en jolie percale **2.50**

Tabliers fourreau avec longues manches Réclame: **4.75**

Tabliers kimono en forte cotonne avec poche **3.25**

BONNETERIE POUR DAMES

Grand choix en:

Figaros laine - Pélerines laine - Châles russes et vaudois

Maillots laine et coton — Echarpes

Couvertures

Couvertures mi-laine unie 7.25, 5.90 et **3.90**

Couvertures Jacquard pure laine

80x110	140x190	150x205	170x210	190x230
7.50	21.50	24.50	26.50	28.50

Couvertures pure laine, bordure Jacquard 18.50, 21.-, 25.- et **31.50**

Sous-vêtements

pour Messieurs

Grand choix! Prix très bon marché!

Articles de ménage

Nous recommandons ce rayon tout spécialement. Vous y trouverez l'assortiment le plus complet à des prix vraiment avantageux.

GLACES

pour Chambres et Salons

Riche assortiment.

Seulement pour le JOUR de la FOIRE

Nous donnons pour chaque achat à partir de Fr. 10 Un joli pot à lait richement décoré à titre de souvenir

" " " " " " " " 3 assiettes à dessert en porcelaine verte filet or " "